





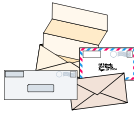



Vendanges 2022 – Domaine du Moulin de Vaudon

Conditions provisoires non contractuelles susceptibles d'être modifiées

Lieu de travail :	Vignoble du Domaine de Vaudon, dans le chablisien
Dates : 	Vers le 29 août 2022 <u>Vous devez avoir votre pièce d'identité avec vous chaque jour.</u> Durée probable : 5 à 6 jours
Horaires de travail 	Journée de travail effectif de 7h (cette durée peut varier légèrement d'une journée à l'autre). <u>Début de la journée de travail à la vigne</u> , aux environs de 8h. Pause 1h pour le déjeuner (non rémunérée-prime panier). Fin du travail entre 16h et 18 h. Possibilité d'aménager les horaires si fortes chaleurs.
Jours de repos :	Les jours travaillés sont décidés en fonction des conditions climatiques et de ce fait, difficiles à prévoir. Il est arrivé que les vendanges soient interrompues si la météo est annoncée bonne et que le raisin manque de maturité. Seuls les jours travaillés sont payés, ils sont décidés en fonction de la météo.
Alcool/drogue	L'alcool sous toutes ses formes et les plantes ou substances classées comme stupéfiants sont interdits sur le lieu de travail et vous ne devez pas vous présenter au travail sous leur influence.
Repas : 	Prendre un copieux petit déjeuner. Casse-croûte offert le matin. Le repas de midi est à votre charge. Vous devez vous munir le matin d'un panier repas et de boisson pour le midi. Ce repas sera pris sur place à la vigne. En compensation, nous vous versons une prime de panier de 6.80€ , par journée entière travaillée.
Transports : 	Nous vous offrons la possibilité de vous transporter à la vigne, <u>votre lieu de travail</u> . Si vous souhaitez bénéficier de nos transports : Un transport gratuit par autocar est organisé par notre Maison pour les personnes venant d'Auxerre <u>Port du masque OBLIGATOIRE (1)</u> - départ à 7 h de la gare routière des Migraines avenue Charles de Gaulle 7 h 10 de la gare SNCF Saint Gervais rue Jules Ferry Retour après la journée de travail, avec arrêts aux mêmes endroits. (1) <u>Seules les personnes INSCRITES pour le transport (avec une pièce d'identité) pourront monter dans le bus.</u> Pour les personnes des autres provenances ou désirant venir par leurs propres moyens, rendez-vous à l'entrée de Chablis, route d'Auxerre, sur le parking des camping-cars, en face de l'imprimerie Clémensat, à 7 h 20. Dans tous les cas, seules les personnes préalablement inscrites et donc déclarées seront acceptées. Ne venez pas avec des amis ou connaissances même en remplacement de quelqu'un, il faut avoir rempli le Formulaire et fait la déclaration d'embauche au préalable.
Logement :	Pas de logement possible chez l'employeur. (La législation impose des structures sanitaires dont nous ne disposons pas) Pas de camping possible non plus.
Rémunération : 	Le tarif est le suivant : - Coupeurs : Palier 1, coef 9 11.40€ brut de l'heure - Hotteurs : Palier 1, coef 11 12.40€ brut de l'heure + Prime qualité Votre bulletin de paie vous parviendra sous huitaine après la fin des vendanges. Le règlement s'effectuera par virement directement à votre compte bancaire ou postal.

Vendanges 2022 – Domaine du Moulin de Vaudon

<u>IMPORTANT :</u>	<ul style="list-style-type: none"> - Toute personne n'effectuant pas la totalité des vendanges ne pourra prétendre à un paiement anticipé. - Nous ne procéderons à aucun versement en espèces - Nous ne verserons pas d'acomptes
<u>Assurances :</u>	<p>En venant travailler pour notre Société, vous serez obligatoirement et systématiquement déclaré à la Mutualité Sociale Agricole de Bourgogne. Ceci vous garantit en cas d'accident. L'ouverture des droits est la même qu'au régime général de sécurité sociale.</p> <p>De plus, la réforme des retraites modifie l'âge de départ ainsi que la durée des cotisations. Chaque petite activité salariée est importante et peut valider 1 ou 2 trimestres dans l'année.</p>
<u>Pharmacie :</u>  <u>COVID</u> <u>Canicule</u>	<p>Nous tenons à disposition une trousse de premiers secours mais ne sommes pas habilités à distribuer des médicaments. Pensez à vous prémunir pour les maux de tête, dents, piqûres d'insectes, etc...</p> <p>Il est par ailleurs, souhaitable d'être à jour du vaccin antitétanique.</p> <p>Les gestes barrières et les protections liées à la crise sanitaire seront appliqués. Nous nous appuyerons sur les recommandations de la profession.</p> <p>Boire de l'eau régulièrement</p>
<u>Administratif :</u> 	<p>Nous insistons sur l'importance des documents administratifs.</p> <p>Tout demandeur ne peut être inscrit comme vendangeur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - S'il n'a pas rempli soigneusement et complètement un questionnaire d'embauche - S'il n'a pas laissé l'adresse de son domicile fixe habituel et fourni les pièces demandées - S'il est en situation irrégulière (nous avons besoin impérativement de la photocopie des cartes d'identité, de séjour ou résidents et un extrait d'acte de naissance avec filiation, pour les personnes de nationalités étrangères, car nous devons pouvoir les présenter en cas de contrôles des administrations ou de la police)
<u>Equipement :</u> 	<p>Il est indispensable de prévoir de bonnes chaussures ainsi que des bottes et des vêtements adaptés : soleil, pluie, froid (par expérience un K-way n'est pas suffisamment longtemps protecteur).</p> <p>L'outillage, seau et sécateur, vous est fourni sur place. Vous en serez responsable. Si ce matériel ne nous était pas rendu, son prix serait décompté de votre rémunération.</p> <p>L'usage du téléphone portable est possible pendant les pauses uniquement.</p> <p><u>Par sécurité :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - ne pas placer d'outils dans les poches ou ceintures et ne pas travailler à deux sur un même cep. - des consignes vont vous être données par le responsable de votre équipe le premier jour pour vous conseiller les meilleures postures de travail. - prenez garde également aux manœuvres d'engins, tracteurs et autres véhicules. <p>Bien que toutes nos vignes soient exploitées avec des produits bio, il peut subsister des traces de soufre ou de cuivre sur les grappes, il est donc <u>recommandé de se laver les mains avant les repas et ne pas manger de raisins non lavés.</u></p> <p>Nous ne sommes pas responsables des objets laissés dans les véhicules.</p> <p><u>Chauffeurs de véhicules :</u> merci de respecter le code de la route. Toute infraction serait à votre charge.</p>

Nous travaillons en équipe, parfois nombreux. Il est donc primordial que **chacun veille à son comportement** et **soit attentif aux directives données par les chefs d'équipes.**

De ceci dépend toute l'ambiance des vendanges que nous souhaitons agréables à chacun.

Beaune, le 12 juillet 2022